Au départ de Lille un individu, ayant la tenue de cocher, monta dans le car; il était légèrement *allumé* et il commença à ennuyer les voyageurs par ses discours et ses questions incohérentes. La plupart avaient été obligés de changer de place pour se soustraire aux importunités de ce monsieur encombrant.

Mais où la chose changea de tournure c'est lorsque le conducteur réclama à l'individu le montant de sa place. Celui-ci n'entendit nullement de cette oreille et refusa de payer. Le conducteur voyant à qui il avait à faire laissa son interlocuteur à ses réflexions, mais arrivé à Roubaix, il appela un agent de police entre les mains de qui il le remit.

Cet individu qui est âgé de de 31 ans, se nomme Camille Parent.

Une fillette de six ans, Rosalie B... ne trouva rien de mieux que de ramasser une pierre et de la lancer, pour assouvir sa colère, dans les fenêtres de l'école où ses parents l'avaient forcée de se rendre.

Malheureusement il passait en ce moment un agent qui dressa à la fillette une contravention et la conduisit chez ses parents.

Un embarras de voitures. — Un camion appartenant à M. Papon et conduit par Emile Gatefrain, suivait le milieu de la rue de Lannoy; un car venait en ce moment de la Grand'Place : le camion fut conduit de côté.

Une voiture, appartenant à MM. Froidure-Lefebvre, brasseurs, arrivant en sens inverse, accrocha le camion et lui fit quelques avaries. Aucun des deux conducteurs n'a été blessé.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de lundi, quatre chiens ont été mis en fourrière; et des contraventions étaient dressées contre différents propriétaires.

Croix. — *Une affaire embrouillée.*—Deux inconnus allaient lundi de café en café à la recherche de la police(?) pour faire constater qu'ils avaient été blessés, disaient-ils, par des coups de feu tirés près de la propriété de Mme Wallaert. L'un était blessé à la tête, l'autre avait le bras en écharpe.

La gendarmerie a ouvert une enquête, mais jusqu'ici elle n'a pu découvrir la cause de ces énigmatiques blessures.

— *Un accident.* — Un accident s'est produit, mardi, vers sept heures du matin, à Croix.

Un ouvrier plafonneur, M. Alphouse Leroye, occupé à la construction de l'Eglise Saint-Pierre, du Créchet se trouvait sur un échafaudage, lorsque ce dernier a cédé et le malheureux ouvrier a été lancé dans le vide d'une hauteur de plus de trente mètres.

Quand on le releva il était sans connaissance. Transporté à son domicile, rue des Sept-Ponts, il fut les soins d'un médecin qui a déclaré qu'il avait plusieurs fractures graves et a ordonné son transfert à l'Hôtel-Dieu de Roubaix. On craint des légions internes.

M. Alphonse Leroye est âgé de quarante-deux ans.

Lys lez Lannoy. — Conseil municipal de Lys. — *Séance du 3 juin.* — (Suite, voir le numero d'hier).

M. le maire donne ensuite lecture des dépenses et des recettes du budget primitif de 1891.

M. Desprets fait remarquer que le cimetière est bien mal entretenu qu'il est dans un état déplorable; les enfants vont y jouer.

M. le maire répond qu'il se charge de le faire remarquer au fossoyeur ; celui-ci étant âgé, il est nécessaire de passer sur certaines petites choses.

Il demande ensuite aux conseillers s'ils ne voient pas d'inconvénients à ce que les 100 francs que le conseil accorde pour l'entretien du cimetière subsistent au budget.

Plusieurs conseillers. — Non, mais à la condition qu'il soit mieux entretenu.

Concernant la subvention de cent francs accordée aux écoles, M. Desprets demande dans quelle proportion cette somme est répartie à chacune d'elles.

M. le Maire en donne l'énumération.

M. Desprets. — Ce n'est pas juste ; l'école des filles possède 200 élèves.

Après quelques observations fournies par plusieurs membres du Conseil, celui-ci décide que la subvention sera répartie par moitié.

M. Paul Salembier, à l'appel de la subvention accordée à M. le Curé, fait observer que celui-ci pourrait bien aller chercher les morts à domicile.

M. Fiévet approuve M. Salembier.

M. le Maire déclare que M. le curé lui a déjà dit qu'il connaissait son service, mais que si on le juge nécessaire, il lui en reparlerait.

A propos de la fête du 14 juillet, M. Fiévet demande qu'une distribution de pain ait lieu comme l'année dernière.

M. le Maire. — Je n'y vois pas d'inconvénients.

M. le Maire. — Pendant que nous sommes sur ce budget, je vais vous donner lecture de deux lettres demandant des subventions.

La première émane de sociétés de secours mutuels.

M. Desprets dit qu'on ferait bien de voter quelque chose. A Wattrelos, le Conseil a accordé 200 francs à cette de l'influenza.

Plusieurs conseillers demandent à connaître la situation des caisses de ces sociétés.

M. le maire annonce qu'il sera fait selon leur désir. Renvoyé à la prochaine séance.

La seconde a été adressée par la société de gymnastique et d'armes l'*Avant-Garde*.

M. Fiévet. — C'est une société qui mérite d'être prise en considération, elle mérite une subvention.

MM. Desprets et Delannoy demandent si elle est composée de jeunes gens de Lys.

M. le Maire. — Je fais partie de cette société en qualité de membre honoraire, mais j'ignore quels sont les éléments qui la composent.

M. Fiévet fait l'éloge de semblables sociétés, et entre dans des détails empreints de patriotisme. Il fait remarquer qu'on subventionne les sociétés de musique sans s'informer si les membres de la société sont français ou étrangers; il en donne comme preuve la Fanfare Delattre de Roubaix, qui, lors de sa fondation ne comptait pas plus d'une dizaine de membres français et qui était subventionnée.

M. le maire demande si on veut voter 50 fr. ou 100 fr.

M. Fiévet sollicite 150.

Après diverses observations, M. le Maire déclare que l'indemnité ne pouvant lui être accordée qu'en décembre on pourrait voter le principe seulement de la subvention.

La question est mise au voix : oui pour le principe et non contre.

Le vote donne 9 oui, 8 non.

En conséquence, le principe de la subvention est accordée.

M. le Maire. — Nous en reparlerons dans une prochaine séance.

M. le Maire dit qu'il serait nécessaire d'approuver le rapport de l'agent-voyer au sujet du chemin de Cohen.

M. Lienaert, secrétaire de la mairie, donne lecture de ce rapport. Les frais s'élèvent à 928 fr. 20. Cette somme est votée sans observation.

M. le maire fait aussi remarquer qu'il faudra également voter l'année prochaine une somme de 4.700 fr. pour le pavé de Wattrelos.

M. Fièvet. — Ne pourrait-on pas construire une école maternelle rue du Bois.

Plusieurs conseillers disent qu'ils n'en voient pas la nécessité.

M. Fiévet. — Une construction simple, sans luxe, un abri quoi, suffirait. Je ne suis pas hostile aux dépenses ; si vous trouvez que la construction d'une nouvelle église était nécessaire à Lys je voterais les crédits de suite.

La demande de M. Fiévet n'est pas prise en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à six heures et demie.

Leers. — La musique municipale, accompagnée d'une trentaine de cavaliers est allée à la rencontre de Mgr Thibaudier, et l'a conduit processionnellement à l'Eglise où a eu lieu la Confirmation.

Avant la cérémonie, plusieurs membres du Conseil municipal et le Conseil de fabrique ont présenté leurs hommages à Sa Grandeur.

Hem. *La réception* de Mgr Thibaudier a eu lieu mardi à neuf heures. Une quarantaine de cavaliers étaient allés au devant de sa grandeur jusqu'à Lannoy. Mgr Thibaudier a reçu au presbytère les membres du Conseil municipal et du Conseil de fabrique.

A dix heures le sacrement de confirmation a été donné aux enfants de la paroisse ainsi qu'aux enfants des paroisses de Forest et de Sailly.

Nécrologie. — On annonce la mort de Madame Nuyts, née Léontine Scrépel, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), à l'âge de 49 ans. Ses funérailles auront lieu jeudi, 5 courant, à 9 h. 1/2, en l'église Saint-Eloi.

Voir aux étalages du Grand Camélia, *1, rue de la Gare, LILLE,* un lot de brochés et pékins noirs, tout soie, vendus aux prix incroyables de 3 fr. 90 à 4 fr. 90 le mètre. 22834—45772

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f 50

TEINTURERIE SONNEVILLE
11, rue du Vieil-Abreuvoir, 11, Roubaix

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Halles et Minck. — Pendant le mois de mai, il a été vendu aux Halles 7,540 bottes d'asperges de tout prix et de toute provenance : Argenteuil, Laon, Kain, Courtrai, etc. Les envois commencent à diminuer, non que la matière manque, mais la qualité ordinaire se vend si mal (0,25 à 0,40 c.) que ce n'est pas trop, même pas assez, pour payer le cueillage, la mise en bottes, le transport et autres menus frais.

Au minck il est passé 9891 kilogs de marée et encore, bien qu'il n'y ait par R... dans le mois, 1000 huitres.

Il parait qu'on a trouvé qu'on peut sans aucun inconvénient user de ce mollusque en toute saison. Pourtant un proverbe fort vieux qui remonte je crois aux Romains, dit que dans les trois mois de grandes chaleurs, il faut soigneusement s'abstenir de trois choses : l'une des trois, ce sont les huitres.

« En juin, juillet et août
» Laisse là... huitres et choux ! »

Aux Halles on commence à voir arriver les cerises et les savoureuses fraises.

Don au musée. — M. Vandebeulque, brasseur, a fait hier au musée don d'un phénomène assez extraordinaire. C'est un jeune chien venu au monde chez lui. Le corps est dans les proportions habituelles mais la tête est double et on voit très distinctement deux museaux et quatre yeux.

Ce phénomène a vécu trois jours. Le donateur en fait don au musée après l'avoir fait empailler.

Une arrestation non mainteaue. — Il eût été *tout particulièrement pénible qu'elle le fût. On a* jugé avec raison qu'il n'y avait pas dans le fait du pauvre homme le délit de mendicité; car ce délit, la loi est formelle, est du ressort du tribunal correctionnel; et si on a été trouve, implorant l'aumône, il faut passer un jugement.

Nous voulons parler du père du petit Augustin Lebrun, de la cour Lhussard, si dangereusement brûlé, il y a quelques jours, et qu'on a maintenant quelque espoir de sauver. Cependant, dans les cas de brûlures, il ne faut jamais se prononcer hâtivement.

Nous avons dit en relatant l'accident que tout manquait à la maison. Or, dimanche, le père crut pouvoir aller demander un peu de secours dans le voisinage, et il fut trouvé en flagrant délit par un agent qui ne fit que strictement son devoir en le conduisant au poste, car nous le répétons la loi est formelle et doit être appliquée en toutes circonstances.

Encore un mauvais coucheur. — Lundi vers minuit; l'agent de sûreté Debuigne retournait chez lui par la rue de la Malcense; quand il eut dépassé les dernières maisons il entendit tout à coup un rondement sourd sortir des profondeurs du fossé qui borde le chemin. L'agent alla voir : C'était bien un homme qui dormait à poings fermés. Il l'éveilla; mais au lieu de remerciements il reçut une bordée d'injures. Poussant la patience jusqu'à ses dernières limites, Debuigne retira l'homme du fosse, le mit sur pied, et lui indiqua son chemin. Mais le singulier personnage continuait ses vociférations et se lança la tête en avant sur l'agent qui détourna le coup, et saisit l'ivrogne au collet pour le conduire au poste.

Pendant tout le trajet, l'individu renouvela ses injures, porta plusieurs coups de poing à Debuigne et essaya, mais en vain maintes fois de se dégager. L'arrestation a été maintenue et l'inculpé sera conduit aujourd'hui mercredi matin à Lille.

C'est un sieur Augustin Joseph Desmarchelier, âgé de 20 ans, tapisseur demeurant à la Croix-Rouge.

A la frontière — Les gendarmes de Tourcoing ont remis lundi à leurs collègues de Mouscron : 1° Edmond Heyndrichs, âgé de 25 ans, né à Bruges; 2° Henri Bischoop, 33 ans, né à Heule, tous deux sont ouvriers terrassiers et réclamés par le parquet de Courtrai, le premier pour coups et blessures, le second pour vols qualifiés. Ont été arrêtés à Lille; 3° Henri Schayns, âgé de 17 ans, domestique, pour vol d'obligations au porteur, au préjudice de ses maîtres et poursuivi de ce chef par le parquet de sa ville natale. A été arrêté à Paris.

Les expulsés. — Faisaient partie du même convoi 19 expulsés, presque tous jeunes gens venant de Paris ou sortant des prisons de quelques villes situées sur la ligne du Nord.

Tous ces expulsés paraissaient encore cette fois-ci excessivement gais. Etait-ce la joie de revoir leur pays et peut-on dire une fois encore :

« A tous les cœurs bien nés que la Patrie est chère »?

Blanc-Seau. — On nous prie d'insérer cet avis :

« Les jeunes gens du Blanc-Seau désireux de faire partie d'une société de gymnastique sont priés de se présenter au local (Estaminet de l'Harmonie, rue de l'Eglise).

LILLE

M. Vel-Durand. — Notre correspondant nous télégraphie que d'après la *Liberté*, il est inexact que M. Vel-Durand, préfet du Nord, doive être déplacé.

Le monument Faidherbe. — C'est aujourd'hui mercredi, que doit se réunir la commission de l'érection du monument Faidherbe.

Le Congrès des brasseurs. — Les délégués ont visité, mardi matin, la brasserie de M. Vandame, rue de la Vignette. A dix heures, sous la conduite de M. Georges Vandame, qui fournissait à ses hôtes toutes les explications nécessaires, les délégués ont parcouru en détail toutes les salles de cette belle brasserie et en ont vivement admiré la brillante installation.

A l'issue de cette promenade, les délégués, qui se sont montrés charmes de cette visite, ont été photographiés, — naturellement sur des fûts, — par un spécialiste.

A midi, un lunch luxueusement servi par l'*Hôtel de l'Europe*, et offert par le Syndicat des brasseurs de Lille, dans une vaste salle de la brasserie de M. Vandame, réunissait les visiteurs et quelques invités.

A trois heures a eu lieu la reprise des travaux du Congrès dans la salle du Conservatoire.

Double évasion à l'hopital militaire. — Dans la nuit de lundi à mardi, vers trois heures du matin, deux militaires en traitement à l'hopital militaire se sont évadés par la rue Jean-sans-Peur.

Voici dans quelles circonstances ils ont opéré leur audacieuse évasion.

Les nommés Albert Autret, cavalier, déserteur au 19e escadron du train des équipages à Paris, et Berteaux, soldat au 110e d'infanterie, étaient détenus à la prison militaire.

Berteaux était condamné à deux ans de prison par le conseil de guerre de Lille, et Autret, qui était ordonnance de son capitaine, à qui il avait volé quatre cents francs, pour filer avec une chanteuse, était venu, il y a quinze jours, se rendre à la prison de Lille.

A son arrivée à la prison militaire, on lui avait annoncé qu'il avait été condamné par coutumace à vingt ans de travaux forcés, à la dégradation militaire et à vingt ans d'interdiction de séjour.

Sachant cela, Autret, qui était très faible, se fit porter malade. On l'envoya alors à l'hôpital militaire.

C'est là qu'il fut mis en compagnie de Berteaux dans une chambre réservée aux détenus située au cinquième étage et donnant sur la cour de la rue Jean-sans-Peur.

A l'heure indiquée plus haut, quand la ronde fut passée, ces deux individus mirent leur projet à exécution.

Il est bon de dire ici qu'une ronde passe toutes les heures et que le caporal chargé de la surveillance couche dans le couloir conduisant à la chambre des détenus.

Quand la ronde arrive, le caporal ouvre la porte et s'assure de la présence de ces derniers.

C'est donc entre deux rondes qu'Autret et Bertraux enfoncèrent la porte de leur chambre et passèrent près du caporal qui dormait.

Ces deux hommes s'emparèrent alors de draps de lit enfermés dans un coffre et se rendirent ensuite dans un cabinet situé au bout de l'aile du bâtiment. Là, ils descellèrent deux barreaux, attachèrent leurs draps et se laissèrent glisser sur le mur du collége Fénelon, d'où ils sautèrent dans la rue.

A la ronde suivante, on s'aperçut de leur absence et on prévint le commandant qui organisa immédiatement des recherches.

Au moment de leur évasion, Autret et Berteaux portaient le costume de l'hôpital, le pantalon et la vareuse de couleur grise. Ils étaient nu-tête. Autret avait des espadrilles aux pieds et Berteaux était chaussé de sabots.

A quatre heures du matin, ils ont été aperçus chez un débitant, rue du Molinel, mais depuis cette heure-là, malgré les plus actives recherches, on est encore sans nouvelles des deux fuyards.

Le caporal Jardin, qui était chargé de leur surveillance, a été mis au cachot en attendant qu'il soit déféré devant le conseil de guerre.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du 3 juin

Présidence de M. Jules Desurmont, président

Question de privilège

Le rôle comportait aujourd'hui dix ou douze affaires qui avaient trait à la faillite De Haes. Il s'agissait de créanciers à qui les fonds provenant des ventes publiques n'avaient pas été remis, et qui réclamaient leur admission par privilège sur le cautionnement de De Haes affecté plus spécialement à la direction de la salle des ventes publiques. Il n'y a du reste pas eu de débat, le syndicde la faillite s'en rapportant à l'appréciation du tribunal et Mme Le Bel de Sarnez, qui avait fait opposition, ne s'est pas présentée à l'audience.

Il nous serait intéressant cependant de relever le point de droit invoqué par plusieurs de ces créanciers : « Attendu, disaient-ils, que le cautionnement est une garantie donnée aux tiers qui traitent avec la personne dans l'exercice de ses fonctions et pour toutes les condamnations qui sont prononcées contre elle par suite de cet exercice ;

» Attendu que, suivant l'usage, les marchandises étaient annoncées au public à vendre d'ordre de De Haes, qu'acheteur et vendeur restaient étrangers l'un à l'autre, que De Haes recevait la marchandise et la délivrait à qui de droit contre règlement de sa valeur : qu'en agissant ainsi, il était essentiellement dans l'exercice de sa charge, que ses cautionnements ont été exigés en prévision de remises de fonds qui lui seraient faites par les acquéreurs en ventes publiques... »

Les revendications des deux courtiers à propos de courtage résultant de ventes publiques, ont été remises à l'audience de huitaine.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mardi 3 juin

Licitation. — Le tribunal civil de Lille, par jugement du 26 avril, a ordonné la licitation *à sa barre*, de : 1° deux maisons sises à Tourcoing, rue Delhaye, numéros 29 et 30, avec un are 52 centiares de fonds et terrain, sur la mise à prix de 4 000 fr.; 2° deux maisons à Tourcoing, rue St-Louis, et 2 ares 15 centiares de fonds et terrain, sur la mise à prix de 4.500 fr.; 3° une maison et 78 ares 75 centiares, rue Saint-Hubert, sur la mise à prix de 3,000 fr.

Par arrêt de ce jour, la Cour, conformément à sa jurisprudence, a réformé le jugement, en renvoyant la vente *devant notaire*.

Les colicitants intéressés dans cette affaire, sont M. Théodore Duruture, piqueur à Tourcoing; M. Jean-Baptiste Barbure, maçon en cette ville; M. Henri Burbure, peintre au même lieu ; Mme Esther Burbure, épouse de M. Charles Simar, contre-maître à Tourcoing; M. Louis Burbure, tricoteur en menuiserie de cette localité; enfin Mme Joséphine Plantefève, veuve de M. Burbure, en son vivant entrepreneur à Tourcoing et sa fille mineure Zoé Burbure, dont elle est la tutrice légale.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Une nouvelle fraude

Roubaix, 3 juin 1890.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*.

J'ai l'honneur de vous remettre inclus copie de la lettre adressée aux journaux l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* et le *Progrès du Nord*, en réponse à l'article paru dans leurs numéros portant la date du 1er juin, sous la rubrique « Une nouvelle fraude ».

Veuillez l'insérer dans votre plus prochain numéro s'il vous plait.

Je compte sur votre obligeance et vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Courouble-Lambin.

« Roubaix, le 1er juin 1890.

» Monsieur le Directeur du journal
l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

» On me communique votre article intitulé «Une nouvelle fraude ». Désirant édifier le public je vous prie d'insérer la rectification suivante dans votre plus prochain numéro.

» Il est vrai que les blés européens paient 5 fr. d'entrée, tandis que les blés extra-européens importés par un port étranger paient 8 fr. 60, mais le cas ne se présente pas sous les mêmes formes en ce qui me concerne. J'ai déclaré entrer mon blé en *admission temporaire*, je n'avais donc aucun droit à payer.

» La douane me délivre des acquits pour réexporter ce blé converti en farine, dans le délai exigé par la loi. Que les acquits soient établis blés européens ou extra-européens, l'apuration se fait dans les mêmes conditions et sans distinction d'origine.

» Il ressort bien facilement qu'il n'y a pas eu fraude, mais une simple erreur d'origine à la déclaration, puisque l'une ou l'autre origine ne me donnait aucun profit, de même le Trésor ne pouvait en souffrir.

» Je compte sur votre impartialité pour l'insertion de la présente et recevez, Monsieur, mes salutations,

» Courouble-Lambin. »

NORD

Mouvement judiciaire. — M. Carnot à signé un mouvement judiciaire.

M. Lemôle, conseiller à la Cour de Douai, est nommé à Rouen. M. Bertin, vice-président du tribunal du Hâvre, remplace M. Lemôle à la Cour de Douai.

L'élection d'Hondschoote. — Enfin, hier après-midi, on a pu connaitre les résultats de l'élection d'Hondschoote pour le conseil d'arrondissement. Les voici : Inscrits, 3,247; votants, 1,512 ; M. Deswarte, 1,395.

M. Deswarte, candidat conservateur, est élu.

Chronique du travail. — Une assemblée de l'Association des filateurs de la région de Fourmies aura lieu le mardi 7 juin, à 3 h. 1/2, au siège de la Société industrielle.

L'ordre du jour porte : « Mesures à prendre pour lutter contre la mauvaise situation des affaires.

Un infanticide. — La gendarmerie de St-Amand a mis, dimanche, en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le parquet de Valenciennes, la femme Eugénie Cambier, âgée de 23 ans, journalière à Nivelles; sous l'inculpation d'homicide volontaire sur sa fille Léonie, âgée de trois mois.

Quoique célibataire cette fille a eu trois enfants naturels et déjà en janvier 1888, un de ses enfants, un petit garçon âgé de deux mois, mourait dans des circonstances extraordinaires. L'enfant n'avait jamais été malade, et un beau matin la mère déclara qu'il était mort dans la nuit.

A cette époque la rumeur publique accusa la fille Cambier de s'être débarrassée de son enfant.

Le 27 mai dernier, au matin, la fille Cambier déclara de nouveau à ses voisins qu'elle avait trouvé sa petite fille morte dans son lit à son réveil.

Ces derniers, ayant des doutes sur la véracité de ses dires, interrogèrent son petit garçon, âgé de 5 ans, et celui-ci déclara, avec une naïveté douloureuse, que sa mère avait fait mourir sa petite sœur en lui serrant la poitrine entre les mains.

Les voisins prévinrent immédiatement le garde champêtre de la commune, qui fit part de cette déclaration à l'autorité judiciaire.

Un mandat d'arrêt fut immédiatement lancé, et dimanche, comme nous l'avons dit plus haut, la fille Cambier était arrêtée.

Le jeune garçon interrogé renouvela le récit qu'il avait fait précédemment.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Après les accidents mortels, voici un suicide au 3e régiment du génie.

Un jeune engagé D.... dessinateur en tulles de Calais, s'est tiré lundi soir, à six heures, un coup de feu, dans la région du cœur, et est mort mardi des suites de sa blessure.

Le malheureux n'a pas voulu donner d'explications sur le motif de sa funeste résolution. On sait seulement que des chagrins de famille le rendaient très sombre depuis quelque temps.

BELGIQUE

Comines. — Trente-trois personnes travaillant chez MM. Denelter frères, fermiers à Houten et Comines (Belgique), ont été indisposées, après avoir mangé de la viande d'un veau qui avait été malade.

L'une d'entre elles, Mme Beraghe, a succombé.

On a procédé à l'autopsie du cadavre mais on n'en connait pas les résultats.

Le parquet est descendu sur les lieux et a ouvert une enquête.

Mouscron. — *Nomination d'agent de ville.* — Le conseil communal a nommé agent de ville M. Jules Mesdagt de Luingne, en remplacement de M. Pierré Vanvoorenden, nommé garde champêtre.

— Le prix du beurre n'a pas varié ; il a été vendu de 2,40 à 2,50; les œufs ont subi une hausse marquée et ont atteint les prix de 2,40 à 2,50 le quarteron.

L'élection de Neufchâteau. — On lit dans le *Patriote* :

« Il faut espérer que cette fois les journaux « libéraux » qui n'ont pas perdu toute notion de bon sens ne parleront pas de victoire morale. Pipelet-bredouillera bien quelques phrases idiotes pour expliquer la maitresse pile qui vient d'échoir à ses amis de Neufchâteau; mais on n'attache plus d'importance aux zézaiements de la malheureuse vieille. Nous lui laissons les consolations de ses vertueux amis Stocquart, Cadignan, Hackin et Nieter le Suave.

» 164 voix de majorité pour le candidat catholique! Sur 647 votants, M. Heynen obtient 397 suffrages. Janson le Petit a recueilli 243 voix.

» C'est un écrasement. C'est le premier coup de pioche porté à l'orgueilleuse dynastie de l'Homme-Boulet à qui l'arrondissement de Bruxelles dans un moment d'erreur, réserva les honneurs du triomphe alors que le grossier farceur mérite tout simplement des pommes cuites. Sa conduite dans l'affaire Nieter sera, nous l'espérons, plus sévèrement jugée encore. »

Tournai. — L'assemblée générale de l'association conservatrice de Tournai a eu lieu hier après-midi. Réunion très nombreuse et très enthousiaste, présidée par le notaire Lechien. Vingt-cinq membres de l'assemblée présentent les candidatures de MM. Hecq et baron d'Espierres, de Maulde. M. Delruo, Emile, propose d'acclamer ces candidatures sans procéder à aucun vote, ce qui a lieu.

MM. Duquenne et Monligneau de Leuze font appel à tous les dévouements, à celui des chefs comme à celui des soldats. Leurs paroles sont couvertes d'applaudissements.

M. Hecq, candidat, prononce à son tour un discours très acclamé dans lequel il expose le programme des catholiques tournaisiens et les raisons qui commandent la lutte.

L'orateur fait un parallèle entre la politique du dernier cabinet libéral et le ministère actuel. Il termine en prouvant que les députés actuels n'ont rien fait et n'ont rien voulu faire pour Tournai. Sa péroraison très chaleureuse est très applaudie.

L'assemblée se sépare au milieu du plus grand enthousiasmé.

Le mariage religieux du prince Alphonse de Chimay et de la princesse, née Lejeune, vient d'être annulé par la Cour de Rome.

Le divorce avait déjà été prononcé il y a huit aus par les autorités civiles belges.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 3 juin.* — Léon Cordier, rue de France. — Joséphine Barbier, rue de la Basse-Masure. — Irma Demeyer, rue d'Alsace, 77. — *Marie Stevens*, rue Drouot, cour Bulteau, 3. — Marie Wyckaert, rue du Tilleul, cour Saint-Jos-ph. — Céline Leroy, rue du Tilleul, 134. — Paule Leclercq, boulevard de Paris, 71. — Suzanne Bouche, rue du Moulin-Fagot. — Léon Kesteloot, rue des Récollets. — Louis Deregnaucourt, Hôtel-Dieu. — *Déclarations de décès du 3 juin.* — Ursule Vergracht, 8 mois, rue de l'Alma. — Alphonse Dujardin, 42 ans, rue Fresnoy, 3. — Jean Malfait, 50 ans, boulevard de Belfort. — Alphonse Vanacker, 4 mois, rue Rossini, 32. — Auguste Besnard, 70 ans, rue Philippe-le-Bon. — Louise Imbert, 3 ans, rue du Tilleul.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 3 juin.* — Charles Pencz, rue de la Fonderie. — Marie Callens, rue de la Marlière. — Albert Dumorlier, à la Croix Rouge, — Adèle Défontaine, au Brun-Pain. — Julienne Vanwambeke, rue des Molles-Briques. — Emile Delville, rue du Nord. — Fidèle Dhallemin, rue Fin de la Guerre. — *Mariage.* — Floris Torthiois, 21 ans, négociant en laines, et Céline Six, 19 ans, sans profession. — *Déclarations de décès du 3 juin.* — Charles Duterte, 7 jours, rue du Moulin-Fagot. — François Millonet 34 ans 5 mois 20 jours, sous brigadier des douanes, Pont-de-Neuville. — Charles Dewiater, 67 ans, 3 mois, sans profession, Petites-Sœurs des Pauvres, rue de Lille. — Léontine Scrépel, 49 ans 4 mois, sans profession, au Blanc-Seau. — Edouard Paris, 21 ans 7 mois 10 jours, employé de Mairie, rue Delobel. — Barbe Vankeersbilck, 65 ans, sans profession, rue de la Latte. — Louis Richard, 5 ans, 7 mois, rue de Gand, sentier Montagne.

TEMPLEUVE-NORD. — *Déclarations de naissances du 25 au 30 mai.* — Adèle Réjane, hameau de la Lesrues. — Louis Gabenselle, hameau de Bonnaise. — *Déclarations de décès du 25 au 30 mai.* — Lois Depoit, commis des postes, rue de Roubaix.

HERSEAUX. — *Déclarations de naissances du 15 au 31 mai.* — Marie Dejonghe. — Albert Bokaert. — Jean ne Dassonville. — *Mariages.* — Auguste Moulin, propriétaire, et Maria Jouveneau, rentière. — Jean Balmaux, domanier, et Noémie Dubois, couturière. — *Déclarations de décès du 15 au 31 mai.* — Marie Dujardin, 89 ans. — Maurice Grimonprez, 5 mois. — Séraphine Lepoutre, 76 ans.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUJARDIN-DESMAZIÈRES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Alphonse DUJARDIN, décédé à Roubaix, le 2 juin 1890, à l'âge de 42 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 4 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 dudit mois, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Fresnoy, 1.

Les amis et connaissances de la famille CAU-SCAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Amand-Fidèle-Joseph CAU, décédé subitement à Roubaix, le 2 juin 1890, dans sa 76e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 courant à 9 heures, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le mercredi 4, à 5 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Arts, 60.

Les amis et connaissances de la famille NUYTS-SCRÉPEL qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Léontine-Henriette SCREPEL, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 3 juin 1890, à l'âge de 48 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 4 courant, à 8 heures aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le jeudi 5 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Eloi, à Tourcoing. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Blanc-Seau, 444.

Les amis et connaissances de la famille MALFAIT-DEFFRENNES qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jean-Charles-Eugène MALFAIT, marchand de cuirs, veuf de Dame Maria DEFFRENNES, décédé à Roubaix, le 2 juin 1890, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mercredi 4 courant, à 8 heures aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 5 courant, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Matines et Laudes seront chantées le même jour, à 3 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Cordonniers, à 10 heures. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 8 juillet, à 10 heures, en la même église.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Voici le résultat du concours de Chantilly, donné par l'Union fédérale, chez M. Arthur Fleury, 400 pigeons de concours lâchés à 11 h. 30, retenus pour mauvais temps. Convoyeur J. Dedoncker.

1er prix, Verroest, hpp; 2e, Ladsous, hp; 3e, P. Marcy, hppp; 4e, G. Browaeys, hpp; 5e, Tamary, hp; 6e, Ch. Declercq; hpppp; 7e, Décottignies, hpp; 8e, P. Marcy, hp; 9e, Brunswick, hppp; 10e, P. Massez, hp.

11e prix, G. Broways, hpp; 12e, Coudure, h'; 13e, Lambrée, hpp; 14e, Charles Declercq, hpppp; 15e, F. Massez, hpp; 16e, J. Volcke, hp; 17e, François Marsy, h ; 18e, G. Mestdagh, hp; 19e, Debuchy, hpppp ; 20e, François Marsy, hp.

21e, Delporte, ppp; 22e, H. Carrette, p; 23e, Carette, p; 24e, H. Astier, pp; 25e, Segaud, pp; 26e, Thiennport; 27e, Ed. Dujardin, ppp; 28e, Fleury; 29e, Desrousseaux, ppp.

29e prix, M. Dekeyzer, p; 31e, Dujardin, pp; 32e, Hazebrouck, pp; 33e, P. Ducatteau, ppp; 34e, D. Aerens, pp; 35e, L. Legrand, p; 36e, L. Duvier, p; 37e, Verrest, p; 38e, G. Browaeys, pppp; 39e, F. Marsy; 40e, Vandaele.

Le 1er pigeon a été constaté à 3 h. 9 m. 16 s., le dernier à 3 h. 32 m. 1 s.

Dimanche 8 juin, concours sur Chantilly, 100 fr. prix d'honneur. L'inscription a lieu la veille, chez M. J.-B. Niffle, rue Vaucanson.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

4 JUIN 1831

ÉLECTION DE LÉOPOLD

En se soulevant le 25 août 1830 contre les Hollandais, les Belges n'entendaient pas les remplacer par la République, c'est un roi qu'ils voulaient. En février 1831, le Congrès belge élut le duc de Nemours; le roi Louis-Philippe ayant refusé pour son fils, on tourna vers Léopold, sixième fils du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, alors âgé de quarante-et-un ans.

Le destin semblait l'avoir marqué pour le trône ; il avait dû monter sur celui d'Angleterre comme *prince consort*, ayant épousé en 1816 la princesse Charlotte, qui en était la future héritière, mais elle était morte un an après : en 1829, il avait refusé celui de Grèce, cette fois il accepta. Elu le 4 juin 1831 par 152 voix contre 44, il fit son entrée à Bruxelles le 21 juillet et prêta sur une place publique le serment d'être fidèle à la Constitution, qui établissait la liberté des cultes, de l'enseignement, de la parole, de la presse, avec la faculté illimitée de réunion et d'association. Son premier acte fut d'y manquer, mais ce devait être la seule fois de sa vie, et on va voir à quelle pressante nécessité obéissait.

Le 1er août, en effet, les Hollandais lui notifiaient la reprise des hostilités pour le 4 au matin; Léopold faisait son entrée à Liége, pas un ministre n'était avec lui; la Belgique était perdue s'il hésitait, son armée à peine formée était hors d'état de résister aux Hollandais; il n'hésita pas, et laissant de côté la règle constitutionnelle qui lui défendait de rien faire sans le contre-seing d'un ministre, il écrivit à Louis-Philippe pour lui demander une intervention armée.

Le gouvernement français n'hésita pas davantage ; la lettre arriva aux Tuileries le 4 août à cinq heures du matin, au moment même où les Hollandais envahissaient la Belgique, et à quatre heures du soir, un supplément du *Moniteur* annonçait à l'Europe et à la France que 50 000